

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 3 mars 2025 à 20 h.

Sont présents:

Siège #1 - Yves Bécharde  
Siège #2 - Luc Vaillancourt  
Siège #3 - Guylaine Lemelin  
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier  
Siège #5 - Gaston Fortier  
Siège #6 - Sylvie Leblond

Est / sont absents:

Formant quorum sous la présidence de madame Guylaine Aubin, mairesse. Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

**52-2025**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 -** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

**4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**

**4.1 -** Adoption du règlement numéro 2025-756 relatif au traitement des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Claire et abrogeant le règlement numéro 2019-677

**4.2 -** Autorisation d'inscription-Congrès annuel-ADMQ

**4.3 -** Autorisation des versements prévus à la Société du Patrimoine de Sainte-Claire - exercice financier 2025

**4.4 -** Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-757 concernant la préparation des plans, devis et des frais d'honoraires professionnels ainsi que la réfection de deux ponceaux dans le secteur de la rivière-Etchemin

**4.5 -** Demande de financement dans le cadre du programme FRR 2020-2021 à 2024-2025

**4.6 -** Prise d'acte de la démission du coordonnateur aux travaux publics

**5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS**

**5.1 -** Résolution acceptant la soumission de DSL Multi-Services inc. pour le débroussaillage des rues et rangs 2025

- 5.2 - Résolution acceptant la soumission de Lafontaine inc. pour le nivelage des routes gravelées 2025
- 5.3 - Octroi de contrat pour le lignage de rues 2025
- 5.4 - Résultats de l'ouverture des soumissions pour la location de machineries lourdes 2025-2026
- 5.5 - Octroi de contrat pour la fourniture d'hypochlorite de sodium liquide 2025
- 5.6 - Octroi du contrat pour la remise en état de la soufflante numéro 4 à l'usine de traitement des eaux usées
- 5.7 - Octroi du contrat pour la maintenance de valves de réduction de pression au poste de surpression au 18, rue de l'Érablière
- 5.8 - Adoption de la mise à jour 2025 du plan d'intervention en cas de sinistre
- 6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2025-758 concernant une subvention à la Société de Promotion industrielle de Sainte-Claire
  - 6.2 - Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2025
  - 6.3 - Résolution nomination Frédéric Larue - Secrétaire CCU
  - 6.4 - Demande d'un permis DPREL250023 de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 128, rue du Moulin
- 7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 - Suivi des comités
- 8 - DOSSIER(S) - AUTRES
  - 8.1 - Autorisation du renouvellement d'adhésion Radio Bellechasse Etchemin Passion FM
  - 8.2 - Renouvellement abonnement - Société historique de Bellechasse
  - 8.3 - Suivi des statistiques de population de la MRC
  - 8.4 - Procès-verbal de la MRC - Séance du 19 février 2025
  - 8.5 - Dépôt de la décision de la Commission municipale dans le dossier de Gaston Fortier
- 9 - APPROBATION DES COMPTES
  - 9.1 - Approbation des comptes à payer
- 10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
  - 10.1 - Lettre de remerciement de l'Arche le Printemps
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1 - Demande de commandite - Club civil de volleyball des Condors de Chaudière-Appalaches
  - 11.2 - Demande de commandite - 75e anniversaire de l'institut Sainte-Marie et le 50e anniversaire de la Polyvalente Saint-Anselme
  - 11.3 - Demande de commandite - Feuillet paroissial
  - 11.4 - Demande de commandite du Club de Patinage Artistique Abénakis - Spectacle annuel 2025
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants:

6.4 : Demande d'un permis DPREL250023 de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 128, rue du Moulin;

8.5 : Dépôt de la décision de la Commission municipale dans le dossier de Gaston Fortier.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**53-2025**

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents.

QUE le procès-verbal du 3 février 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**

**54-2025**

#### **4.1 - Adoption du règlement numéro 2025-756 relatif au traitement des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Claire et abrogeant le règlement numéro 2019-677**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 2025-756 abrogeant le règlement numéro 2019-677 en date du 6 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 2025-756 abrogeant le règlement numéro 2019-677;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à une séance de ce Conseil tenue le 6 janvier 2025 ainsi que le dépôt d'un projet de règlement numéro 2025-756 abrogeant le règlement numéro 2019-677;

En conséquence;

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier;

Monsieur le conseiller Gaston Fortier demande un vote;

Les conseillers suivants étant présents ont voté en faveur de l'adoption du règlement :

Monsieur Yves Bécharde

Monsieur Luc Vaillancourt

Madame Guylaine Lemelin

Monsieur Jocelyn Lehouillier

Madame Sylvie Leblond

Le conseiller suivant a voté contre:

Monsieur Gaston Fortier

Il est donc résolu majoritairement par les conseillers, incluant la voix favorable de la mairesse

D'adopter le règlement numéro 2025-756 abrogeant le règlement numéro 2019-677 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Claire.

ADOPTÉE

**55-2025**

**4.2 - Autorisation d'inscription-Congrès annuel-ADMQ**

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec tiendra son événement annuel du 18 au 20 juin 2025;

ATTENDU QUE la directrice générale souhaite participer à l'événement;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont au montant de 585\$ plus taxes et 45\$ pour les frais de formation pré-congrès;

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale, Madame Émilie Guillemette, à procéder à son inscription, et autoriser le paiement ainsi que le remboursement des frais de transport et d'hébergement afférents.

ADOPTÉE

**56-2025**

**4.3 - Autorisation des versements prévus à la Société du Patrimoine de Sainte-Claire - exercice financier 2025**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil confirme son soutien financier à la Société du Patrimoine et accepte les versements prévus pour l'année 2025, soit un montant de 3 000 \$ en mai et 3 000 \$ en septembre 2025, et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser lesdits montants.

ADOPTÉE

**4.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-757 concernant la préparation des plans, devis et des frais d'honoraires professionnels ainsi que la réfection de deux ponceaux dans le secteur de la rivière-Étchemin**

Je, soussigné, Gaston Fortier, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente; le règlement numéro 2025-757 décrétant une dépense et un emprunt de 489 000 \$ concernant la préparation des plans, devis et des frais d'honoraires professionnels ainsi que la réfection de deux ponceaux dans le secteur du chemin de la rivière-Étchemin tel que décrit dans l'estimation des coûts obtenue et déposée par la MRC.

Un projet de règlement est présenté par M. le conseiller Gaston Fortier.

ADOPTÉE

**57-2025**

**4.5 - Demande de financement dans le cadre du programme FRR 2020-2021 à 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière annuelle provenant du Fonds des régions et ruralités est réservée pour la réalisation de projets locaux (enveloppe locale);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Claire a une somme disponible d'un montant de 58 654\$ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de soumettre à la MRC un résumé de chaque projet qu'elle entend réaliser grâce à l'aide financière qu'elle recevra du Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Claire désire présenter le projet d'aménagement du local Centre-Femmes au 55 A rue de la Fabrique et/ou l'aménagement des parcs.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la municipalité informe la MRC de Bellechasse que l'aide financière octroyée de 58 654 \$ servira notamment à la réalisation du projet d'aménagement du local Centre-Femmes au 55 A rue de la Fabrique et/ou l'aménagement des parcs.

QUE le montant de 58 654\$ soit versé à la Municipalité de Sainte-Claire;

QUE la mairesse, et/ou la directrice générale/greffière-trésorière, sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole à intervenir ou tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE

**58-2025**

**4.6 - Prise d'acte de la démission du coordonnateur aux travaux publics**

ATTENDU QUE Jean Jeffrey, coordonnateur aux travaux publics, a remis officiellement sa lettre de démission en date du 26 février 2025 ;

ATTENDU QUE cette démission prendra effet à compter du 26 février 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit prendre acte de cette démission et en assurer le suivi administratif ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal prenne acte de la démission de Jean Jeffrey à titre de coordonnateur aux travaux publics, et que les mesures nécessaires soient mises en place pour assurer la continuité des opérations du service des travaux publics.

ADOPTÉE

**5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS**

59-2025

**5.1 - Résolution acceptant la soumission de DSL Multi-Services inc. pour le débroussaillage des rues et rangs 2025**

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de DSL Multi-Services inc. pour le débroussaillage des rues et rangs pour l'année 2025, au montant de 16 125.19 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE

60-2025

**5.2 - Résolution acceptant la soumission de Lafontaine inc. pour le nivelage des routes gravelées 2025**

Il est proposé par Mme la Conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de Lafontaine inc. pour le nivelage des routes gravelées pour l'année 2025, au montant de 190.52 \$ du kilomètre, taxes non incluses.

ADOPTÉE

61-2025

**5.3 - Octroi de contrat pour le lignage de rues 2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont été invitées et que quatre (4) offres ont été reçues (prix au mètre linéaire) :

**Durand Marquage et Associés inc.**

ligne blanche simple : 0.32 \$

ligne jaune double : 0.60 \$

ligne jaune simple : 0.32 \$

**Ligne Maska inc.**

ligne blanche simple : 0.360 \$

ligne jaune double : 0.720 \$

ligne jaune simple : 0.360 \$

**Entreprises Gonet B.G. inc.**

ligne blanche simple : 0.37 \$

ligne jaune double : 0.69 \$

ligne jaune simple : 0.37 \$

**Marquage et Traçage du Québec**

ligne blanche simple : 0.450 \$

ligne jaune double : 0.750 \$

ligne jaune simple : 0.450 \$

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de la firme Durand Marquage et Associés, le plus bas

soumissionnaire selon le prix au mètre linéaire fourni dans le bordereau de soumission déposé le 5 février 2025 pour le lignage des rues.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

ADOPTÉE

#### **5.4 - Résultats de l'ouverture des soumissions pour la location de machineries lourdes 2025-2026**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**62-2025**

#### **5.5 - Octroi de contrat pour la fourniture d'hypochlorite de sodium liquide 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des prix pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12% (liquide) pendant la période du 4 mars 2025 au 5 mars 2026 pour son usine de traitement de l'eau potable sise au 22, boulevard Bégin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont été invitées qu'une (1) offre a été reçue soit :

Javel Bois-Francs 0,89 \$/litre taxes non incluses

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de prix de l'entreprise Javel Bois-Francs pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12% (liquide) pendant la période du 4 mars 2025 au 5 mars 2026 pour son usine de traitement de l'eau potable sise au 22, boulevard Bégin.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

ADOPTÉE

**63-2025**

#### **5.6 - Octroi du contrat pour la remise en état de la soufflante numéro 4 à l'usine de traitement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit réparer la soufflante numéro 4 à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de prix par l'entreprise Gaétan Bolduc et Associés inc. au montant de 4 895.90 \$ avant les taxes;

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de l'entreprise Gaétan Bolduc et Associés inc. au prix de 4 895.90 \$ avant les taxes afin de réparer la soufflante numéro 4 à l'usine de traitement des eaux usées.

QUE la dépense soit défrayée par l'excédent affecté d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE

**64-2025**

#### **5.7 - Octroi du contrat pour la maintenance de valves de réduction de pression au poste de surpression au 18, rue de l'Érablière**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire l'entretien de deux valves de réduction de pression au poste de surpression au 18, rue de l'Érablière;

CONSIDÉRANT l'offre reçue auprès de la firme Les Valves et Pompes René Lévesque pour le mandat au montant 2 625.00 \$ de taxes non incluses ;

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de la firme Les Valves et Pompes René Lévesques au prix de 2 625.00 \$ taxes non incluses pour la réparation de deux valves de réduction de pression au poste de surpression au 18, rue de l'Érablière.

QUE la dépense soit défrayée par le budget courant.

ADOPTÉE

**65-2025**

### **5.8 - Adoption de la mise à jour 2025 du plan d'intervention en cas de sinistre**

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le plan d'intervention en cas de sinistre mis à jour en date du 3 mars 2025.

ADOPTÉE

## **6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2025-758 concernant une subvention à la Société de Promotion industrielle de Sainte-Claire**

Je, soussigné, Jocelyn Lehouillier, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement visant à accorder une subvention de 30 000 \$ à la Société de Promotion industrielle Sainte-Claire inc., en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Un projet de règlement est présenté par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier.

*Jocelyn Lehouillier, conseiller*

ADOPTÉE

### **6.2 - Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2025**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 24 février 2025.

ADOPTÉE

**66-2025**

### **6.3 - Résolution nomination Frédéric Larue - Secrétaire CCU**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Claire souhaite assurer le bon fonctionnement de son Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le rôle de Secrétaire du CCU est essentiel pour la gestion des rencontres, la prise de notes et la coordination des dossiers en matière d'urbanisme. Le Secrétaire du CCU

soit responsable de la préparation des ordres du jour, de la rédaction des procès-verbaux et de la transmission des recommandations du comité au Conseil municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Frédéric Larue possède les compétences et l'expérience nécessaires pour assurer ces responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

1. QUE Monsieur Frédéric Larue soit nommé à titre de Secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Claire;
2. QUE cette nomination prenne effet à compter de l'adoption de la présente résolution;
3. QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Frédéric Larue pour confirmer sa nomination.

ADOPTÉE

**67-2025**

**6.4 - Demande d'un permis DPREL250023 de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 128, rue du Moulin**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de Mme Mélanie Patoine et de M. Karl Lacroix, tous deux propriétaires du 128, rue du Moulin (zone 10-Ha), s'adressant à la municipalité pour une demande de PIIA qui vise à permettre les travaux extérieurs consistants à retirer le solarium de Paris et la galerie sur laquelle le solarium repose, de remplacer le revêtement extérieur de la façade avant et du côté droit de la maison par du revêtement de vinyle horizontal bleu identique à celui existant tant à sa couleur qu'à sa largeur que l'on retrouve sur les autres façades du bâtiment principal et complémentaire annexé, de remplacer les deux fenêtres avant au rez-de-chaussée par des fenêtres coulissantes-guillotines simples de même dimension ainsi que de remplacer la porte d'acier en façade avant au rez-de-chaussée par une porte en acier, de refaire les galeries avant et arrières identiques à celles existantes en frais de superficie et d'implantation, dont le matériel sera en bois traité.

CONSIDÉRANT que toutes les demandes situées dans les zones visées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 2004-511 doivent préalablement être soumises au comité consultatif d'urbanisme afin que celui-ci émette ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme est un organisme à caractère consultatif et non décisionnel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal rend sa décision après avoir reçu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 24 février 2025) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la demande de PIIA, et ce, en conformité aux documents déposés à la municipalité dans le cadre de la demande de permis DPREL250023.

ADOPTÉE

## **7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 - Suivi des comités**

Sainte-Claire en Fête : Les billets sont en vente.

## **8 - DOSSIER(S) - AUTRES**

**68-2025**

### **8.1 - Autorisation du renouvellement d'adhésion Radio Bellechasse Etchemin Passion FM**

ATTENDU QUE Passion FM est l'un des deux médias potentiels pour diffuser de l'information de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce média est un média régional positif pour l'ensemble de la municipalité;

Par ces motifs,

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte de payer un montant de 40\$ pour l'adhésion de Passion FM pour l'année 2025;

ADOPTÉE

**69-2025**

### **8.2 - Renouvellement abonnement - Société historique de Bellechasse**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis de renouvellement de son abonnement annuel de la Société historique de Bellechasse.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre cet abonnement pour l'année 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents, d'autoriser la Directrice générale à procéder au renouvellement et au paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2025 au montant de 80\$.

ADOPTÉE

### **8.3 - Suivi des statistiques de population de la MRC**

### **8.4 - Procès-verbal de la MRC - Séance du 19 février 2025**

### **8.5 - Dépôt de la décision de la Commission municipale dans le dossier de Gaston Fortier**

La directrice générale dépose au conseil la décision rendue par le juge de la commission municipale qui a été publiée aujourd'hui.

## **9 - APPROBATION DES COMPTES**

**70-2025**

### **9.1 - Approbation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer en date du 3 mars 2025 et d'autoriser le paiement pour un montant de 668 226.80 \$ par la directrice générale.

ADOPTÉE

## **10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

### **10.1 - Lettre de remerciement de l'Arche le Printemps**

Lecture de la lettre de remerciement de l'organisme l'Arche le Printemps pour le don afin de les soutenir dans la réalisation de leur mission.

## **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

**71-2025**

### **11.1 - Demande de commandite - Club civil de volleyball des Condors de Chaudière-Appalaches**

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'équipe U16 féminine de volleyball des Condors de Chaudière-Appalaches pour permettre à 14 athlètes de la région de participer au Championnat canadien de volleyball qui se tiendra à Edmonton, du 18 au 21 mai prochain.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents de commanditer l'équipe U16 féminine de volleyball des Condors de Chaudière-Appalaches pour un montant de 50\$ pour la participation au Championnat canadien de volleyball qui se tiendra à Edmonton, du 18 au 21 mai prochain.

ADOPTÉE

**72-2025**

### **11.2 - Demande de commandite - 75e anniversaire de l'institut Sainte-Marie et le 50e anniversaire de la Polyvalente Saint-Anselme**

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire de Saint-Anselme, à l'origine l'Institut Sainte-Marie célébrera le 17 mai 2025 le 75e anniversaire de l'Institut Sainte-Marie et le 50e anniversaire de la Polyvalente Saint-Anselme;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite souligner cet événement en invitant tous les anciens élèves et le personnel de l'école depuis son origine et que plusieurs résidents de Sainte-Claire ont fréquenté cette institution;

CONSIDÉRANT QUE les surplus seront versés à la Fondation de l'école pour ses nombreux besoins : fourniture de cahiers d'exercices, vêtements, nourriture, etc. aux plus démunis;

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers d'être partenaire au niveau Argent pour un montant de 250 \$.

ADOPTÉE

**73-2025**

### **11.3 - Demande de commandite - Feuillet paroissial**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil accepte de défrayer l'adhésion pour une annonce à l'intérieur du feuillet paroissial, à raison de 200 \$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE

74-2025

**11.4 - Demande de commandite du Club de Patinage Artistique Abénakis - Spectacle annuel 2025**

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder un montant de 150 \$ à l'organisme Le Club de Patinage Artistique Abénakis pour une page de publicité dans le cadre de son spectacle annuel, prévu le 19 avril prochain à l'Aréna de Saint-Anselme.

ADOPTÉE

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Questionnement sur l'endroit des ponceaux à réparer;
- Questionnement sur l'opposition de M. Gaston Fortier au point 4.1;
- Questionnement sur l'augmentation des salaires des élus;
- Questionnement sur le déneigement sur la rue du Pont;
- Questionnement sur l'augmentation des taxes;
- Questionnement sur la démission de M. Jean Jeffrey;
- Questionnement sur les réalisations en cours de mandat des élus;
- Questionnement sur les revenus du dépôt à neige;
- Questionnement sur les prochaines élections.

75-2025

**13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Guylaine Aubin  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Émilie Guillemette  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Guylaine Aubin  
Mairesse

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Émilie Guillemette, greffière-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Claire dispose des crédits budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Émilie Guillemette  
Directrice générale et greffière-trésorière